

## Barème d'honoraires

### ● **GESTION LOCATIVE**

Calculés sur la base loyers + charges.

- Habitation, commerce, professionnel	6 %
- Box automobile, cave, remise	10 %
- Vacation horaire	70 €
- Frais de déclaration fiscale	Tarif à la vacation horaire
- Déclaration(s) de sinistre(s)	Inclus dans le mandat de Gestion

Tarifs et taux exprimé hors taxe, TVA en sus au taux en vigueur

### ● **LOCATION - Loi Alur**

#### **A.** Location vide / meublée - personne physique au titre de résidence principale

Honoraires Locataire :

8 € / 10 € / 12 € du m<sup>2</sup> TTC

pour les honoraires de visites, montage et validation du dossier, rédaction du bail, selon zone définie par décret.

3 € du m<sup>2</sup> TTC

pour les honoraires d'états des lieux

Honoraires Propriétaire :

12 € du m<sup>2</sup> TTC

pour les frais de visites, montage et validation du dossier, rédaction

du

bail.

3 € du m<sup>2</sup> TTC

pour les frais d'états des lieux

#### **B.** Location vide / meublée - personne morale / physique au titre de résidence secondaire ou logement de fonction :

Honoraires Locataire

- 10% du loyer annuel + TVA au taux en vigueur, intégralement à la charge du locataire.

#### **C.** Honoraires de location BOX - PARKING : 100 € TTC par partie.

#### **D.** Baux commerciaux et baux professionnels : Sur devis.

### ● **HONORAIRES D'AGENCE RÉSULTANT D'UN MANDAT DE RECHERCHE**

Toute recherche particulière et personnalisée fera l'objet d'un mandat de recherche entre le client candidat de l'agence. En cas de location, les honoraires d'agence seront facturés intégralement au locataire.

### ● **HONORAIRES DE TRANSACTIONS**

- Prix Net Vendeur inférieur à 150.000 €	7 % TTC
- Prix Net Vendeur de 150.001 € à 300.001 €	6 % TTC
- Prix Net Vendeur au delà de 300.001 €	5 % TTC

### ● **HONORAIRES DE SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ**

Sur devis, selon nombre de lots et plan de charges de la copropriété.